

ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ

RÈGLES PAQ (PAQF) DU FABRICANT

RÈGLES DU PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ



PAQ-104F
ÉDITION 2021
[À compter du 1er janvier 2021]



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

Table Des Matières

I. Objectif et Portée	3
II. Définitions et Acronymes.....	4
III. Participation Au Programme.....	6
IV. Catégories d'Accréditation PAQF	6
V. Processus d'Accréditation Du Fabricant PAQF ANCEM.....	7
VI. Exigences Du Programme	8
A. Programme de Revue de Conformité (PRC).....	8
B. Données De Conformité.....	8
B1. Conversions De Véhicules	8
B2. Composants	8
C. Instructions d'Installation (Composants).....	9
D. Instructions De Fonctionnement	9
E. Assurances.....	9
F. Étiquetage	9
G. Conformité De Poids (Véhicules uniquement)	9
H. Formation À La Certification.....	10
I. Réseau De Service	10
J. Garantie	11
K. Conversions de véhicules neufs appliquées aux véhicules d'occasion	11
VII. Meilleures Pratiques	12
VIII. Publications Sur Le Web.....	13
IX. Non-Conformité.....	13



ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT RÈGLES PAQF

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

I. Objectif et Portée

Le Programme d'Assurance Qualité Du Fabricant (PAQF) a pour objectif de garantir que les produits fabriqués et distribués par les Fabricants membres de l'ANCEM en Amérique du Nord respectent ou dépassent les besoins des clients ainsi que les normes de sécurité applicables de l'industrie et du gouvernement. Il est basé sur le principe que pour satisfaire les clients de manière cohérente, les compagnies doivent avoir une approche systématique et documentée de la qualité. Le programme a été développé pour élever le niveau de performance du fabricant afin de répondre de manière fiable aux besoins de transport personnels des consommateurs de la manière la plus sûre possible. PAQF est une accréditation ouverte à tous les transformateurs de véhicules de mobilité et aux fabricants d'équipements adaptatifs automobiles (c.-à-d. composants), y compris les membres et les non-membres de l'ANCEM.

Sommaire Des Exigences PAQF

Tous les fabricants ANCEM doivent participer au PAQF et sont tenus de respecter des normes extrêmement élevées en matière de sécurité des consommateurs et de qualité des produits. Ils sont tenus de:

- Soumettre les données de conformité aux normes de sécurité fédérales (NSVAF / C) applicables au Programme de Revue de Conformité (PRC) de l'ANCEM, comme demandé
- Maintenir une assurance responsabilité civile pour protéger le consommateur, l'installateur et le fabricant
- Fournir un service 24 heures sur 24 pour tous les produits vendus
- Fournir des instructions d'utilisation détaillées
- Avoir un programme de formation à la certification documenté
- Fournir une garantie minimale d'un an sur tous les produits
- Avoir un réseau de service / concessionnaire établi



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

II. Définitions et Acronymes

EAA	Équipement Adaptatif Automobile (Composants)
ADA	Loi sur les Américains Handicapés
CARB	Conseil Des Ressources Aériennes De Californie
Composant	Tout équipement adaptatif automobile (EAA), équipement de mobilité ou produit de mobilité régulièrement installé dans des véhicules pour permettre aux personnes handicapées d'entrer, de sortir et de conduire un véhicule à moteur, et comprend des produits tels que des élévateurs, commandes de conduite, dispositifs de fixation, sièges, et plus
PRC	Programme de Revue de Conformité
PAD	Positions Assises Désignées
NSVAF / C	Normes De Sécurité Des Véhicules Automobiles Fédérales / Canadiennes
FPF	Fabricant de Phase Finale
PNBE	Poids Nominal Brut Sur l'Essieu
PNBV	Poids Nominal Brut Du Véhicule
FPI	Fabricant de Phase Intermédiaire
MFG	Manufacturier
AM	Année Modèle
ANSR	Administration Nationale de la Sécurité Routière
OEM	Fabricant d'Équipement d'Origine
Produit(s)	Le résultat du processus du fabricant signifie à la fois les composants et les conversions de véhicules
PAQ	Programme d'assurance qualité
TC	Transports Canada



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

III. Participation Au Programme

L'accréditation du Programme d'Assurance Qualité Du Fabricant (PAQF) est ouverte à tous les fabricants qui effectuent des conversions de véhicules ou fabriquent des équipements de mobilité (ou des composants), que le fabricant soit ou non membre de l'ANCEM.

Membre Fabricant ANCEM: La participation au PAQF est obligatoire pour tous les membres fabricants de l'ANCEM.

Non Membre: Tout fabricant d'équipement de mobilité ou transformateur de véhicule peut obtenir l'accréditation PAQF en contactant l'ANCEM et en suivant le processus d'accréditation.

IV. Catégories d'Accréditation PAQF

Les catégories d'accréditation PAQF sont établies selon le ou les types de produits fabriqués. Les fabricants PAQF peuvent obtenir une accréditation dans l'une ou toutes les catégories suivantes:

Type 1 - Fabricant De Véhicules:

Un fabricant qui produit des véhicules de mobilité adaptative, notamment:

- Fabricant d'Équipement d'Origine (OEM)
- Fabricants De Phase Intermédiaires (FPI)
- Modificateurs
- Fabricants De Phase Finale (FPF)

Type 2 - Fabricant De Composants:

Un fabricant qui produit de l'équipement de mobilité adaptative, y compris, mais sans s'y limiter:

- Systèmes de sièges
- Élévateurs et Rampes
- Attelages
- Systèmes d'arrimage
- Commandes Primaires et Secondaires
- Tout autre équipement installé dans les véhicules de mobilité adaptative



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

V. Processus d'Accréditation Du Fabricant PAQF ANCEM

A. Remplissez la Demande de membre Fabricant ANCEM ou de Non-Membre PAQF.

B. Transmettez la documentation requise à l'ANCEM:

Pour les documents, les versions électroniques sont préférables (PDF).

1. Demande Remplie (original)
2. Certificat d'Assurance (copie)
3. Instructions d'Utilisation ou Manuel Du Propriétaire pour tous les véhicules / produits fabriqués (copie ou lien vers une copie numérique)
4. Programme de formation à la certification du fabricant (document ou aperçu)
5. Des exemples de copies montrant tous les types d'étiquettes appliquées
**s'appliquent uniquement aux fabricants de véhicules
6. Liste et conditions générales du Réseau De Services
7. Paiement des cotisations de la première année
8. Paquet de conformité tel que requis par le PRC (contactez l'ANCEM pour connaître les exigences de conformité applicables, le cas échéant)
9. Déclaration de certification (auto-certification) de toutes les normes de sécurité fédérales applicables pour tous les composants pour lesquels un dossier de conformité PRC n'a pas été demandé ou soumis. Cette déclaration reflétera toutes les normes applicables telles que promulguées par l'ANCEM au moment de la soumission.

C. Acceptation:

L'ANCEM délivrera un certificat d'accréditation dès que tous les éléments requis auront été reçus et approuvés. S'il y a des éléments de conformité requis par le PRC, tous les éléments du PRC doivent être satisfaits. S'il y a des documents manquants, le coordonnateur des adhésions de l'ANCEM enverra un avis écrit dans les dix (10) jours civils au candidat. Le demandeur disposera de trente (30) jours civils pour fournir les éléments manquants ou un plan sur la date à laquelle les éléments manquants seront fournis.

D. Renouvellement:

L'accréditation est renouvelée annuellement à l'anniversaire du membre ou du non-



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

membre. Les cotisations annuelles des membres ou des non-membres doivent être payées conformément aux Règlements de l'ANCEM afin de maintenir un statut en règle.

VI. Exigences Du Programme

A. Programme de Revue de Conformité (PRC)

La participation au PRC de l'ANCEM est obligatoire pour tous les fabricants. Le niveau de participation et les détails des données ou des documents de conformité à soumettre seront déterminés par le PRC.

B. Données De Conformité

B1. Conversions De Véhicules

Un dossier de données de conformité compilé conformément au formulaire "Données De Conformité PAQF Pour Les Conversions De Véhicules" (PRC-F02) doit être soumis au PRC pour toutes les conversions de véhicules applicables vendues. Toutes les conversions applicables doivent être examinées et acceptées par PRC avant la première date de vente. Quand l'OEM publie une nouvelle année modèle d'une plate-forme donnée, la compagnie de conversion doit remplir et soumettre le formulaire "Mise À Jour De l'Année Modèle Du Véhicule" (PRC-F08) pour toutes les conversions qu'elle a l'intention de continuer à vendre et indiquer s'il y a des modifications de conception qui affectent la conformité et / ou nécessitent des tests supplémentaires.

B2. Composants

À moins que le PRC ne le demande, il n'y a aucune exigence de données de conformité pour les composants qui ne sont pas réglementés par le gouvernement fédéral ou qui n'ont pas d'autres normes qui s'appliquent autre que ce qui est indiqué par le fabricant. Pour tous les composants réglementés par le gouvernement fédéral, et lorsqu'un ensemble de données de conformité n'est pas demandé par le PRC, le fabricant doit fournir une déclaration d'autocertification. Cette déclaration de certification doit énumérer chaque composant et toutes les normes applicables qui s'appliquent et être signée par un agent autorisé de l'entreprise, de préférence sur du papier à en-tête de la compagnie. Tous les règlements et normes applicables promulgués par le PRC ANCEM doivent être énumérés dans la déclaration.



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

C. Instructions d'Installation (Composants)

Le fabricant du composant, au besoin, doit fournir des instructions d'installation suffisamment détaillées indiquant comment son produit est installé. Les instructions doivent contenir tous les avertissements de sécurité et / ou les aspects importants de l'installation pour l'installateur. Quand des outils ou des dispositifs de mesure spécifiques sont nécessaires, tels que des clés dynamométriques ou des multimètres, l'instruction doit inclure la valeur de mesure quantitative, y compris le niveau de précision et de tolérance requis pour une installation correcte. L'utilisation de spécifications standard de l'industrie ou de tableaux de tolérance pour les éléments de fixation et similaires est acceptable s'ils sont référencés dans l'instruction. Si l'installation n'est pas universelle pour tous les véhicules de marque / modèle; les instructions doivent être suffisamment détaillées pour être spécifiques au véhicule sur lequel elles sont compatibles pour être installées, y compris, le cas échéant, la marque, le modèle et les années de modèle auxquelles les instructions s'appliquent. Les instructions doivent inclure toutes les inspections post-installation critiques pour la qualité (CTQ) ou les étapes d'inspection recommandées par le fabricant pour vérifier la bonne installation. Ces instructions peuvent être au format papier ou numérique, y compris sur le web.

D. Instructions De Fonctionnement

Le fabricant doit fournir des instructions de fonctionnement montrant comment le produit est utilisé et détaillant les avertissements et / ou aspects importants du fonctionnement au concessionnaire ou au consommateur. Ceci peut faire partie du manuel du propriétaire ou être autonome.

E. Assurances

Les fabricants doivent avoir, au minimum, une assurance responsabilité civile couvrant le fabricant, l'installateur et le consommateur. La vérification de la couverture d'assurance doit être fournie sur demande.

F. Étiquetage

Les produits complétés doivent être étiquetés pour la conformité à toutes les normes fédérales, étatiques et industrielles applicables, y compris les Normes De Sécurité Des Véhicules Automobiles Fédérales Et Canadiennes (NSVAF / C), le cas échéant.

G. Conformité De Poids (Véhicules uniquement)

Les véhicules complétés ne doivent pas dépasser les poids nominaux du constructeur, y compris le PNBV et le PNBE (avant et arrière). La capacité de charge disponible doit



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

permettre un minimum de 150 lb. (68 kg) par place assise désignée (PAD).

H. Formation À La Certification

Le fabricant doit avoir un programme de formation documenté qui fournit une formation de certification aux techniciens d'installation / d'entretien. La formation à la certification doit être mise à disposition et dispensée à tous les concessionnaires et / ou fournisseurs de services. Des critères de réussite / échec doivent être établis dans le programme de formation, et un "certificat d'achèvement" ou une lettre de certification doit être fourni aux candidats qui ont terminé avec succès la formation. Le certificat de formation ou la lettre de certification doit inclure une date d'expiration ou indiquer qu'il n'y a pas de date d'expiration. Le fabricant doit tenir à jour une liste des noms de tous les stagiaires actuels.

I. Réseau De Service

Pour s'assurer que le véhicule / composant acheté est entretenu et maintenu au besoin par des techniciens qualifiés, le fabricant doit disposer d'un réseau de service capable de répondre à l'utilisateur final dans un délai de vingt-quatre (24) heures. Quand vous travaillez avec des concessionnaires PAQ ANCEM, le service sera effectué ou supervisé par un technicien certifié. Si un technicien certifié d'un concessionnaire PAQ n'est pas facilement disponible, un technicien automobile indépendant, dûment certifié et en règle [comme ASE] peut être formé et les instructions d'entretien seront fournies selon les instructions du fabricant du produit. Le concessionnaire ou le réseau de service doit être documenté et inclure les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les fournisseurs de services qualifiés, ainsi que les étapes de processus nécessaires pour fournir une assistance au fournisseur de services. Les termes et conditions de l'accord de service doivent être décrits dans les documents de livraison du véhicule / des composants.

REMARQUE: L'ANCEM recommande fortement de travailler uniquement avec des concessionnaires accrédités PAQ. Les concessionnaires PAQ sont tenus d'avoir des installations conformes à l'ADA, d'avoir des techniciens certifiés ANCEM, d'utiliser uniquement des outils calibrés et d'effectuer une évaluation du poids pour assurer la conformité aux normes de sécurité fédérales. Les concessionnaires PAQ apportent également une richesse de connaissances et d'expérience de l'industrie que l'on ne trouve pas toujours dans les ateliers de réparation automobile standard. Les concessionnaires PAQ devraient toujours être votre premier choix lorsqu'ils sont disponibles.



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

J. Garantie

Le fabricant doit fournir une garantie d'au moins un (1) an pour tous les produits vendus.

K. Conversions de véhicules neufs appliquées aux véhicules d'occasion

Aux fins de la présente section, le terme "conversion" signifie une modification structurelle d'un véhicule pour le rendre accessible aux personnes handicapées. Tous les membres ou compagnies de l'ANCEM qui ont des conversions affichées sur le site web de l'ANCEM et qui appliquent de nouvelles conversions aux véhicules d'occasion doivent avoir un processus de filtrage documenté en place pour les véhicules d'occasion qui est approuvé par l'ANCEM et qui répond aux exigences minimales de cette section. Les véhicules d'occasion (intitulés à l'utilisateur final) éligibles à la conversion doivent être dans un état "comme neuf" ou dans le même état et la même configuration que les véhicules d'essai utilisés pour la certification et ils doivent être examinés pour les critères d'exigences minimales avant une nouvelle conversion est appliqué. Cette exigence s'applique à toutes les conversions de véhicules neufs (y compris les kits de conversion) installés par les modificateurs de véhicules sur les véhicules d'occasion. Veuillez noter que si une compagnie de conversion ou un fabricant de kits a des exigences ou des critères plus stricts pour le contrôle des véhicules d'occasion que ceux indiqués dans cette section, les plus stricts s'appliquent.



ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT RÈGLES PAQF

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

Les exigences minimales pour un véhicule d'occasion sont:

- K1. Pas plus de 112,000 kilomètres
- K2. Pas plus de 5 ans
- K3. Aucune modification après-vente qui aurait un impact sur la NFSVM
- K4. Tous les systèmes / équipements entièrement fonctionnels sans voyants lumineux allumés
- K5. Aucun défaut mécanique ou matériel
- K6. Aucun travail de collision préalable avec le cadre ni aucun dommage structurel signalé
- K7. Bon état cosmétique (exempt de rouille pénétrée ou de corrosion)
- K8. Aucun accident majeur signalé, y compris avec le déploiement de l'airbag
- K9. Titre propre sans déclaration de récupération, indésirable, d'inondation, de reconstruction ou de mise au rebut
- K10. Aucun rappel de sécurité ouvert qui n'a pas été effectué

Un rapport d'inspection documenté du véhicule d'occasion montrant la conformité aux éléments énumérés, le numéro NIV et toute autre information pertinente sur le véhicule doit être conservé dans le dossier pendant au moins sept (7) ans auprès de la compagnie de conversion et mis à la disposition de l'ANCEM sur demande.

Toutes les conversions appliquées aux véhicules d'occasion sont effectuées en tant que modificateur de véhicule. Ceci signifie que la personne ou la compagnie qui installe la conversion ne peut sciemment rendre inopérante toute norme fédérale de sécurité des véhicules à moteur (NFSVM) applicable. Les étiquettes de modification (de certification) ne doivent pas être apposées sur les véhicules d'occasion.

VII. Meilleures Pratiques

- Système de qualité - on s'attend à ce que le fabricant produise dans un environnement contrôlé avec des processus reproductibles qui aboutissent à un produit conforme axé sur la satisfaction des besoins du client.
- Rappel De Défaut De Sécurité - le fabricant doit avoir mis en place un processus pour pouvoir rappeler les véhicules ou équipements fabriqués et / ou livrés.



**ASSOCIATION NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES
D'ÉQUIPEMENT DE MOBILITÉ
PROGRAMME D'ASSURANCE QUALITÉ DU FABRICANT
RÈGLES PAQF**

DOC: PAQ-104F
REV: 2021

VIII. Publications Sur Le Web

L'ANCEM maintient un emplacement sur son site web pour les membres accrédités PAQF. Le but de la liste est de fournir un emplacement unique aux consommateurs et fournisseurs pour vérifier l'accréditation PAQF et la conformité des produits. Toutes les conversions de véhicules sont affichées comme "acceptées" ou "en cours de révision" dans la section "Véhicules Examinés En Matière De Sécurité" du site web. Tous les composants ne sont pas publiés. Seuls les composants (et leur compagnie associée) sont affichés dans la section "Composants Examinés En Matière De Sécurité" du site web lorsqu'ils sont volontairement soumis et approuvés par le PRC.

IX. Non-Conformité

Un fabricant qui s'est avéré non conforme pour l'une des raisons suivantes peut voir son statut d'accréditation changé de "en règle" à "suspendu":

- Non-respect de l'une des Exigences Du Programme PAQF
- Défaut de payer la cotisation annuelle dans les soixante (60) jours suivant la date d'échéance

Les fabricants trouvés en situation de non-conformité (autre que le non-paiement de la cotisation annuelle entraînant une suspension automatique) seront avisés par le Coordonnateur PAQ et n'auront pas plus de trente (30) jours pour fournir des preuves objectives que la non-conformité a été résolu.

Si après trente (30) jours la non-conformité reste non résolue, le statut du fabricant sera changé en "suspendu" et le fabricant ne sera plus autorisé à promouvoir ou afficher le logo PAQ ou PAQF sur tout véhicule / produit ou sous toute forme de média, y compris, mais sans s'y limiter: la littérature, les documents, les sites web et / ou les médias sociaux.

Les fabricants peuvent être rétablis à "en règle" lorsqu'ils ont satisfait à toutes les actions correctives requises.